

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 28 mars 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 20 mars 2025

Présents : 11 *vingt-huit mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Demande de subvention exceptionnelle - ACA d'ALLANCHE - DE_007_2025

Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir reçu en mairie une demande de subvention exceptionnelle provenant de l'association culturelle d'Allanche, association nouvellement créée sur le territoire communal.

Par courrier en date du 30 janvier 2025, ladite association a sollicité une subvention d'un montant de **DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 €)** auprès de la commune d'Allanche afin de contribuer à l'installation et la structuration de l'association, se concrétisant par l'achat de certains équipements indispensables à l'activité culturelle de l'association.

Après lecture faite par Monsieur le Maire du courrier de demande, il propose aux membres de l'assemblée délibérante de donner une suite favorable à la sollicitation de financement de l'Association Culturelle d'Allanche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de réception de l'AR: 04/04/2025

015-211500012-DE_007_2025-DE
A G E D I

- **DE DONNER** une suite favorable à la demande de subvention effectuée par l'Association culturelle d'Allanche (ACA) nouvellement créée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ladite subvention d'un montant de **DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 €)**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 04 AVR. 2025
publié le : 04 AVR. 2025



Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de réception de l'AR: 04/04/2025

015-211500012-DE_007_2025-DE
A G E D I